



## Conseil d'administration

319<sup>e</sup> session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/POL/7

Section de l'élaboration des politiques  
Segment de la coopération technique

POL

Date: 27 août 2013

Original: anglais

### SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Programme de coopération technique de l'OIT: Tendances et perspectives depuis 2000

#### Objet du document

Le présent document: *a)* retrace l'évolution du programme de coopération technique de l'OIT depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000 en tenant compte des profonds changements intervenus dans le contexte du développement international; *b)* contribue à la révision de la stratégie en matière de coopération technique qui doit être examinée durant la 322<sup>e</sup> session du Conseil d'administration; et *c)* examine le rôle de l'OIT dans la coopération pour le développement et sa politique de coopération technique pour l'après-2015. Le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Bureau: *a)* de renforcer la participation des mandants à la programmation des PPTD et de la coopération technique; et *b)* de veiller à ce que l'OIT et les mandants participent activement aux partenariats mondiaux pour le développement (projet de décision, paragraphe 38).

**Objectif stratégique pertinent:** Utilisation efficace et efficiente des ressources de l'OIT.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau révisera la stratégie en matière de coopération technique d'ici à novembre 2014 (décision du Conseil d'administration de mars 2013).

**Unité auteur:** Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV).

**Documents connexes:** GB.297/16(Rev), GB.306/TC/1, GB.310/TC/1, GB.310/TC/2, GB.317/WP/SDG/1, GB.319/INS/2, GB/319/INS/4, GB.319/INS/5.

## I. Introduction

1. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000, la communauté internationale s'accorde de plus en plus à reconnaître la valeur de l'Agenda du travail décent pour ce qui est du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la réponse à la crise mondiale de l'emploi. Le programme de coopération technique de l'OIT et la participation de l'OIT et des mandants à la formulation du programme international de développement ont contribué à ce résultat. De profonds changements dans le contexte du développement international ont fortement influencé le programme, la politique et les partenariats de coopération technique de l'Organisation<sup>1</sup>. Le Conseil d'administration<sup>2</sup> et la Conférence internationale du Travail<sup>3</sup> ont aidé l'OIT à se positionner face à ce nouveau contexte et dans le nouveau programme de développement. L'évolution du contexte du développement ouvre des perspectives concernant l'examen en cours de la réforme de la coopération technique, la révision, en novembre 2014, de la stratégie en la matière par le Conseil d'administration et le rôle de l'OIT dans les partenariats mondiaux existants ou à venir.
2. Le contexte dans lequel l'OIT conçoit et met en œuvre la coopération technique s'est profondément modifié pendant ces treize dernières années, c'est-à-dire depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Les principaux facteurs sont les suivants:
  - a) une plus grande reconnaissance de l'Agenda du travail décent dans le développement international;
  - b) les résultats et l'impact du débat sur l'efficacité du développement mondial;
  - c) la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'approche y afférente;
  - d) l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles modalités de développement.
3. Le présent document analyse l'impact de ces faits nouveaux sur le programme de coopération technique de l'OIT et ébauche l'avenir de ce programme dans le contexte du prochain cadre stratégique 2016-2021.

<sup>1</sup> La coopération technique est entendue comme un moyen d'action pour réaliser l'Agenda du travail décent. Elle peut être financée par différentes sources: le budget ordinaire, la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO), le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB). Dans le présent document, les statistiques se rapportent uniquement à la CTXB.

<sup>2</sup> Voir notamment les documents GB/316/INS/6 et GB.317/WP/SDG/1.

<sup>3</sup> En particulier: *Le rôle de l'OIT en matière de coopération technique*, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 95<sup>e</sup> session, Genève, 2006: *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, rapport du Directeur général, Rapport I(A); et *Développement durable, travail décent et emplois verts*, Rapport V, Conférence internationale du Travail, 102<sup>e</sup> session, Genève, 2013.

## II. Le contexte du développement international depuis 2000

### Le travail décent dans le programme international de développement

4. Dans le cadre de la Déclaration du Millénaire de 2000, 189 nations se sont engagées à «formuler et» à «appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile». Cependant, c'est seulement en 2005 que l'objectif d'«assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif» est devenu une cible secondaire (1B) de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim à l'horizon de 2015. Pour atteindre cette cible, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a adopté en 2007 des Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent. Les outils sont utilisés par les institutions concernées du système des Nations Unies pour intégrer des stratégies de travail décent dans leurs propres programmes.
5. En 2009, le Comité de haut niveau sur les programmes du CCS a adopté neuf initiatives communes pour faire face à la crise économique et financière, dont deux, le Pacte mondial pour l'emploi et l'Initiative pour un socle de protection sociale, sont respectivement dirigées et codirigées par l'OIT. La même année, lors du Sommet de Pittsburgh, les dirigeants du G20 ont affirmé qu'ils «ne cesseront pas» leurs «efforts tant que l'économie mondiale n'aura pas retrouvé sa pleine santé et que les travailleurs partout dans le monde n'auront pas trouvé un emploi décent»<sup>4</sup>. A sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté la résolution 2008/18 intitulée «Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous». En 2012, l'ECOSOC a adopté une déclaration ministérielle: «Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement». Le message principal du *Rapport sur le développement dans le monde 2013: Emplois* est aussi que les emplois qui ont le plus d'impact sur le développement sont ceux qui réduisent la pauvreté, relient l'économie aux marchés mondiaux ou encouragent la confiance et la participation civique<sup>5</sup>.
6. Le développement durable dans ses trois dimensions (environnementale, sociale, économique) est maintenant reconnu comme une question d'intérêt mondial. La Déclaration de Johannesburg et le plan de mise en œuvre adoptés au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable comportent des objectifs spécifiques assortis de délais ainsi qu'un engagement à renforcer l'emploi décent et l'égalité des chances entre hommes et femmes. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les Etats membres ont jeté les fondations d'un futur programme de développement axé sur le développement durable et rappelé qu'il était important d'instaurer le plein emploi et le travail décent pour tous et de mettre en place des politiques sociales et des socles de protection sociale efficaces.

<sup>4</sup> Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Pittsburgh, 24-25 sept. 2009.

<sup>5</sup> *Rapport sur le développement dans le monde 2013: Emplois*, Banque mondiale (2012).

## Efficacité de l'aide au développement

7. Depuis 2000, guidé par l'OMD 8 «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement», la communauté internationale s'est efforcée de réformer les politiques et les processus en vue de créer un environnement favorisant l'instauration d'un développement équitable pour tous. Dans le cadre du Consensus de Monterrey de 2002, les donateurs se sont engagés à augmenter les ressources pour le développement, et un cadre de mobilisation de financements a été établi à cet effet.
8. Plusieurs forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont été organisés – Rome (2003), Paris (2005), Accra (2008), Busan (2011) – afin de parvenir à un consensus sur une aide axée sur les résultats. Trois principaux documents ont été adoptés au cours de ce processus: la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le document final du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan (2011). L'ensemble de ces documents constitue le cadre d'une aide internationale efficace au développement fondée sur les principes suivants: appropriation par le pays, alignement, harmonisation, résultats, redevabilité mutuelle, partenariats ouverts et développement des capacités. Le système des Nations Unies a rappelé ces principes dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008)<sup>6</sup>. Lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan), un partenariat pour une coopération efficace au service du développement a été créé afin de conduire la mise en œuvre des principes d'efficacité et de financement. Coordinné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OCDE, ce partenariat regroupe des pays donateurs et des pays en développement, des membres de la société civile, des entreprises et d'autres acteurs du développement. L'OIT y participe dans le cadre de son appartenance au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

## Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

9. Par sa réforme, le système des Nations Unies vise à renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence de son action et l'obligation de rendre des comptes. Les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD) ont amélioré la cohérence globale du système. L'accent placé sur l'appropriation par les pays et la responsabilité mutuelle signifie que les cibles fixées par les PNUAD doivent refléter les priorités nationales et les objectifs présentés dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). L'OIT participe activement aux processus BCP/PNUAD/DSRP et encourage la participation des partenaires sociaux. Il ressort d'une évaluation réalisée en mars 2013 par le BIT que 44 pays où l'OIT (co)dirigeait un programme conjoint (et dans le cadre duquel un PNUAD ou un programme unique a été signé entre 2007 et 2012) avaient intégré au moins trois piliers de l'Agenda du travail décent<sup>7</sup>.
10. En 2006, l'ONU a lancé l'initiative «Unis dans l'action» dans huit pays pilotes afin d'encourager les membres du système des Nations Unies à tirer parti des synergies et complémentarités pour les mettre au service du développement national. Ces pays pilotes et 24 autres, qui ont pris l'initiative de se joindre à l'expérience, se sont efforcés de réaliser cette cohérence au niveau national en appliquant les principes «Un seul programme, un seul dirigeant, un seul cadre budgétaire et un seul bureau». Le système des Nations Unies a recouru de façon croissante à des mécanismes de financement commun administrés par le

<sup>6</sup> [www.un.org/french/ffd/2008/](http://www.un.org/french/ffd/2008/)

<sup>7</sup> Document GB.317/PFA/4.

Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD pour mettre en œuvre des programmes conjoints au moyen de cadres communs de programmation nationale.

11. Sur la base de l'évaluation indépendante, menée en 2012, de l'initiative «Unis dans l'action» et du rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Conseil économique et social (résolution E/2013/L.17) a rappelé la nécessité de pleinement mettre en œuvre les modalités d'«Unis dans l'action». La résolution relative à l'examen quadriennal complet <sup>8</sup> pourrait avoir d'importantes implications sur les activités opérationnelles du BIT dans la mesure où elle vise à renforcer le cadre du programme unique et le rôle des bureaux des coordonnateurs résidents dans la programmation et la mobilisation des ressources au nom du système des Nations Unies.

## **Nouveaux partenaires et évolution des modalités de la coopération pour le développement**

12. En raison de la crise financière et des turbulences dans la zone euro, l'aide publique au développement (APD) a reculé de 6 pour cent en valeur réelle depuis 2010, année où elle a atteint son niveau record. Si l'on fait abstraction de 2007, qui correspond à la fin des opérations exceptionnelles d'allègement de la dette, le repli observé en 2012 est le plus marqué depuis 1997. C'est également la première fois depuis 1996-97 que l'aide publique au développement se contracte pendant deux années successives <sup>9</sup>. De nouvelles formes de coopération qui rendent compte du paysage géopolitique actuel où les économies émergentes, le secteur privé et la société civile notamment sont devenus des acteurs dynamiques de la coopération pour le développement ont fait leur apparition sur la scène internationale.
13. Le rôle joué par le secteur privé dans le développement <sup>10</sup> est reconnu, non seulement sur le plan financier mais aussi dans «la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté» comme cela a été dit lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui s'est tenu à Busan <sup>11</sup>. La Conférence Rio+20 a également établi dans le même esprit que «la participation active du secteur privé, notamment dans le cadre des partenariats public-privé qui constituent un outil précieux, peut contribuer au développement durable.» <sup>12</sup>
14. Les changements géopolitiques ont renforcé le rôle que le monde du Sud joue dans le développement international, notamment au lendemain des crises financières. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire fondées sur les principes de solidarité et de non-conditionnalité ont gagné en visibilité et en pertinence, comme il a été rappelé dans

<sup>8</sup> <http://undocs.org/A/RES/67/226>

<sup>9</sup> <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/le-decrochage-de-laide-aux-pays-pauvres-se-poursuit-a-mesure-que-les-gouvernements-serrent-la-vis-budgetaire.htm>

<sup>10</sup> Document GB.319/INS/5 sur la collaboration de l'OIT avec le secteur privé.

<sup>11</sup> Document final du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, 29 nov. 2011 - 1<sup>er</sup> déc. 2012, [http://effectivecooperation.org/files/OUTCOME\\_DOCUMENT\\_-\\_FINAL\\_FR.pdf](http://effectivecooperation.org/files/OUTCOME_DOCUMENT_-_FINAL_FR.pdf), cité dans le document GB.316/POL/6.

<sup>12</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012 (A/CONF.216/16), paragr. 46.

plusieurs instances de l'ONU. En 2007, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé les acteurs de la communauté internationale pour le développement à contribuer à renforcer l'impact de la coopération Sud-Sud<sup>13</sup>.

15. Les affirmations précitées sont reprises dans l'appel du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 «à une réorientation» résidant «dans un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle qui doit être à la base du programme pour l'après-2015»<sup>14</sup>. Le groupe déclare que «ce nouveau partenariat devrait impliquer les gouvernements mais également inclure d'autres acteurs: les personnes vivant dans la pauvreté, les handicapés, les femmes, la société civile ainsi que les communautés autochtones ou locales, les groupes traditionnellement marginalisés, les institutions multilatérales, les autorités locales et nationales, le milieu des affaires, le milieu universitaire et le mécénat privé»<sup>15</sup>.

### III. Impact sur la coopération technique de l'OIT 2000-2013

16. Depuis 2000, la stratégie et le mode de fonctionnement de l'OIT en matière de coopération technique ont évolué pour s'adapter aux évolutions précitées du contexte et mieux répondre aux besoins des mandants. En particulier, les conclusions de la session de 2006 de la Conférence internationale du Travail<sup>16</sup> et la décision de novembre 2009 du Conseil d'administration sur la stratégie de l'OIT en matière de coopération technique<sup>17</sup> se sont traduites par des orientations politiques et des propositions concrètes concernant les mesures à prendre en la matière – établissement des priorités, qualité, mesurabilité, efficacité, évaluation, prévisibilité, mobilisation des ressources, partenariats, partage des connaissances et engagement tripartite.

#### Le travail décent en tant qu'objectif de développement

17. L'introduction en 1999 du travail décent en tant qu'objectif principal de l'OIT, la mise en place en 2004 des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et l'adoption du Cadre stratégique pour 2010-2015 ont permis de mieux aligner la stratégie du programme de coopération technique sur celle du cadre général de programmation de l'OIT. Les PPTD sont des documents de programmation et de gouvernance permettant de multiplier les possibilités de collaboration au sein du système des Nations Unies et avec les autres partenaires du développement et de renforcer l'appropriation par les mandants des résultats du travail décent au niveau national. Cependant, près de dix ans d'expérience montrent qu'il est possible de consolider la gestion axée sur les résultats, la base de ressources intégrée pour obtenir des résultats définis, ainsi que la participation des

<sup>13</sup> Rapport du secrétaire général des Nations Unies à la 62<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (A/62/295).

<sup>14</sup> *Pour un nouveau partenariat mondial: Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, ONU, 2013.

<sup>15</sup> Les débats relatifs à l'après-2015 sont examinés dans le document GB.319/INS/4.

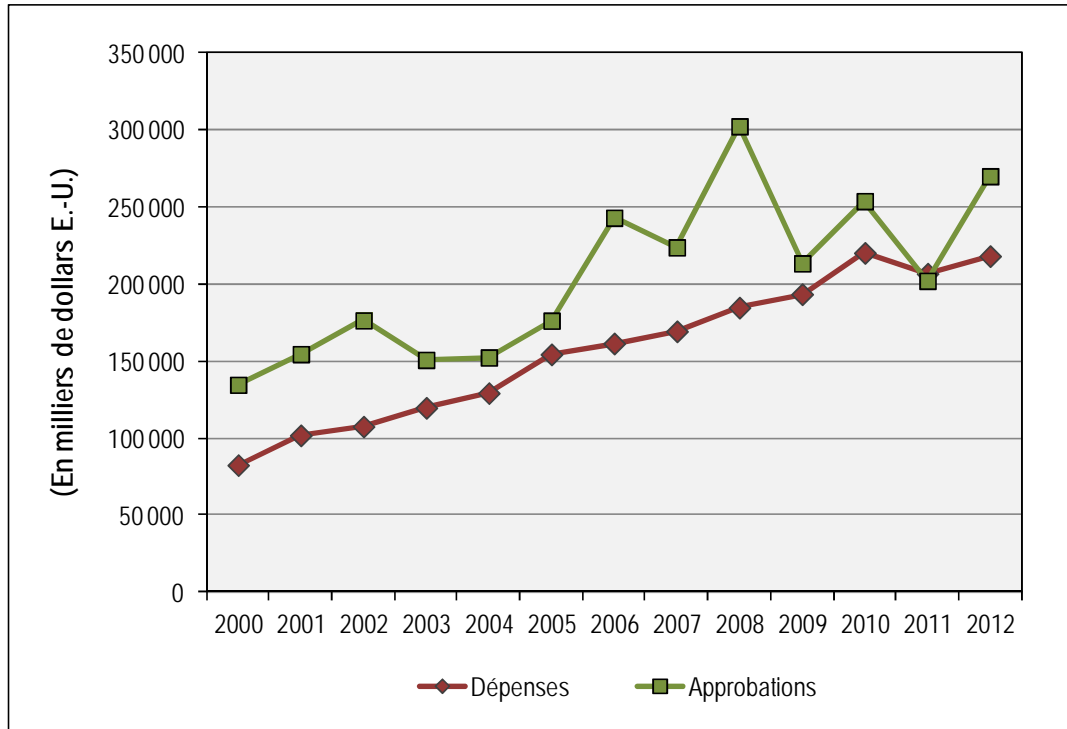
<sup>16</sup> BIT: Rapport VI: *Le rôle de l'OIT en matière de coopération technique et Compte rendu provisoire* n° 19, Conférence internationale du Travail, 95<sup>e</sup> session, Genève, 2006.

<sup>17</sup> Document GB.306/TC/1.

mandants tripartites nationaux à la conception, au financement, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des PPTD.

18. Le fait que le travail décent soit de plus en plus reconnu dans le monde comme un objectif de développement a suscité l'intérêt au BIT des partenaires du développement et peut avoir contribué à l'évolution positive observée depuis 2000 concernant les approbations et les dépenses en matière de coopération technique.

Figure 1. Dépenses et approbations au titre de la CTXB, 2010-2012



L'analyse plus détaillée des approbations et des dépenses fait apparaître qu'elles varient considérablement selon le lieu et selon leur objet. Le recul des dépenses liées aux normes est principalement dû à la diminution du nombre d'approbations concernant le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), alors que les dépenses accrues en matière d'emploi, notamment en Afrique et en Asie, témoignent du fait que le plein emploi est de plus en plus reconnu comme un objectif de développement. En particulier, l'emploi des jeunes est devenu une priorité au lendemain du Printemps arabe en Afrique du Nord.

Figure 2. Dépenses au titre de la CTXB par objectif stratégique, 2000-2012

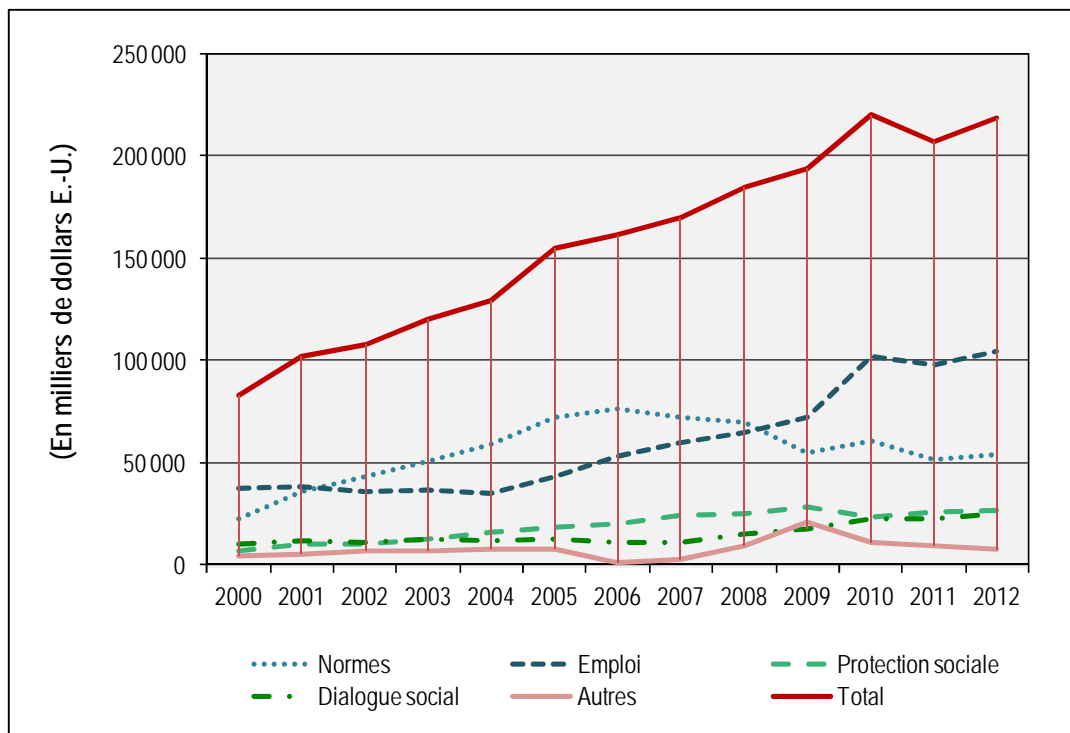
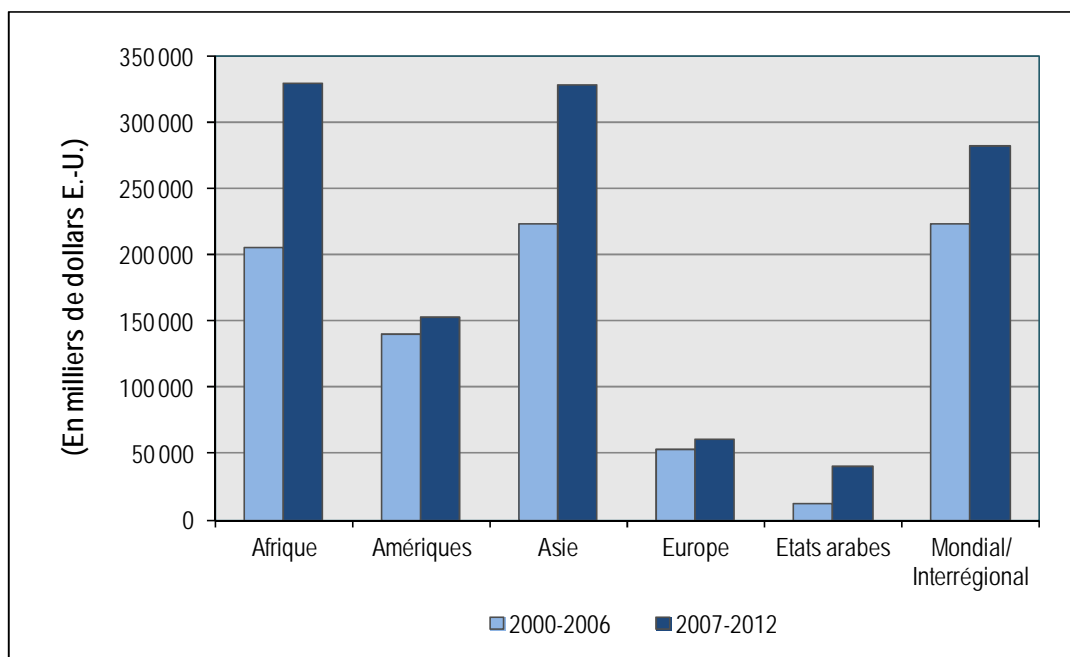


Figure 3. Dépenses au titre de la CTXB par région, 2000-2012



19. La période considérée a été caractérisée par une diversification des partenaires du développement et une tendance encourageante à mettre en œuvre de plus grands projets.



Tableau 1. Portefeuille de la coopération technique 2000-2012, nombre de projets et de partenaires du développement

	2000	2012
Dépenses annuelles de coopération technique en millions de dollars E.-U.	82,5	218,2
Nombre de projets	1 319	750
Nombre de partenaires du développement	84	115

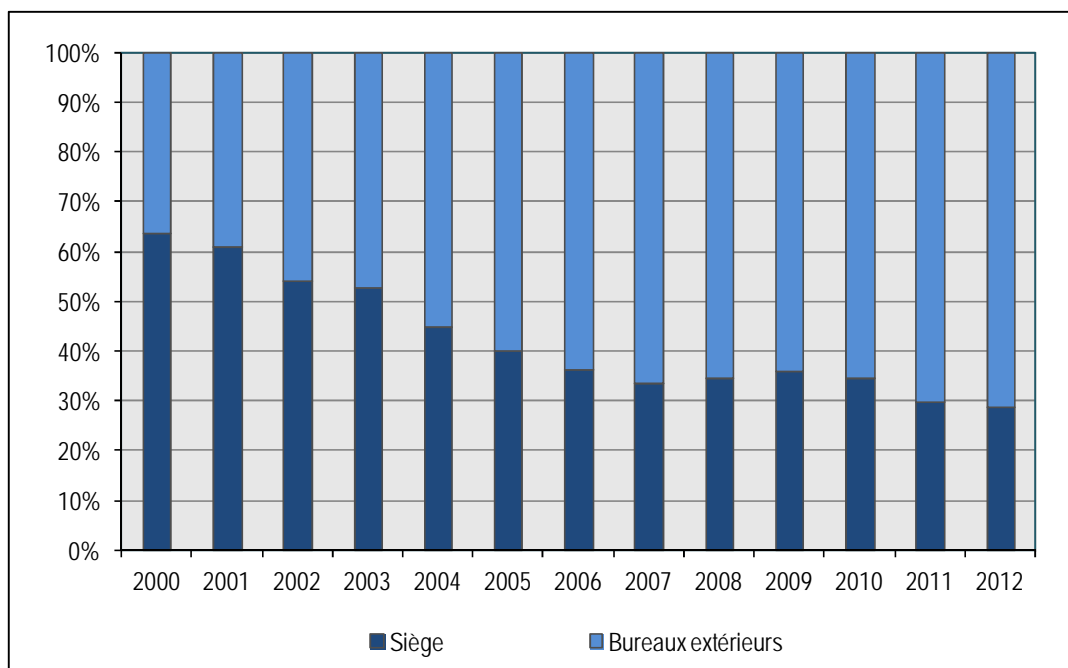
## L'OIT et l'efficacité en matière de développement

- 20.** Les examens menés <sup>18</sup> par les donateurs ont mis en évidence les domaines d'action en phase avec le débat sur l'efficacité en matière de développement. Les recommandations principales sont notamment les suivantes: i) renforcer l'application de la gestion axée sur les résultats pour toutes les sources de financement; ii) améliorer la notification des résultats; iii) consolider la capacité d'exécution au niveau des pays; iv) renforcer le contrôle, l'évaluation et l'apprentissage institutionnel; v) accroître la responsabilisation et la transparence et rendre les données plus accessibles au public; et vi) améliorer la logique d'intervention et la conception du programme.
- 21.** En 2000, l'OIT a adopté la gestion axée sur les résultats qui vise à orienter les processus organisationnels, les ressources, les produits et les services vers l'obtention de résultats mesurables en s'appuyant sur les PPTD et le Cadre stratégique 2010-2015. La gestion axée sur les résultats s'applique à tous les stades du cycle de programmation de coopération technique du BIT, y compris la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Depuis 2006, tous les projets de coopération technique sont liés au cadre général de la gestion axée sur les résultats par le biais du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS). Le mécanisme d'évaluation de la coopération technique mis en place en 2010 veille à ce que tous les projets de coopération technique répondent aux normes techniques et de conception, appliquent les principes de la gestion axée sur les résultats et contribuent à l'obtention de résultats dans le cadre du programme et budget et des PPTD. Le Bureau note une meilleure conformité à la procédure d'évaluation. En témoignent le nombre de projets évalués (534 entre 2010 et 2012) et la participation accrue de l'ensemble du Bureau au processus d'évaluation. Il ressort d'une évaluation que la qualité de l'évaluation contribue à la qualité globale de la conception du projet <sup>19</sup>. De plus, plusieurs programmes et outils de formation sur la gestion des cycles de projet et la mobilisation des ressources ont été élaborés à l'intention du personnel de l'OIT.
- 22.** Depuis 2000, on constate que le processus de prise de décision tend à se décentraliser et à se rapprocher de la fourniture de services. Les directeurs des bureaux de pays se sont vu confier davantage de responsabilités dans la gestion des projets de coopération technique.

<sup>18</sup> Les organismes donateurs suivants ont effectué les évaluations générales de l'OIT: Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) 2006; ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) 2011 et Agence australienne pour le développement international (AusAID) 2012. Irish Aid et les gouvernements des Pays-Bas et de la Suède ont examiné les partenariats.

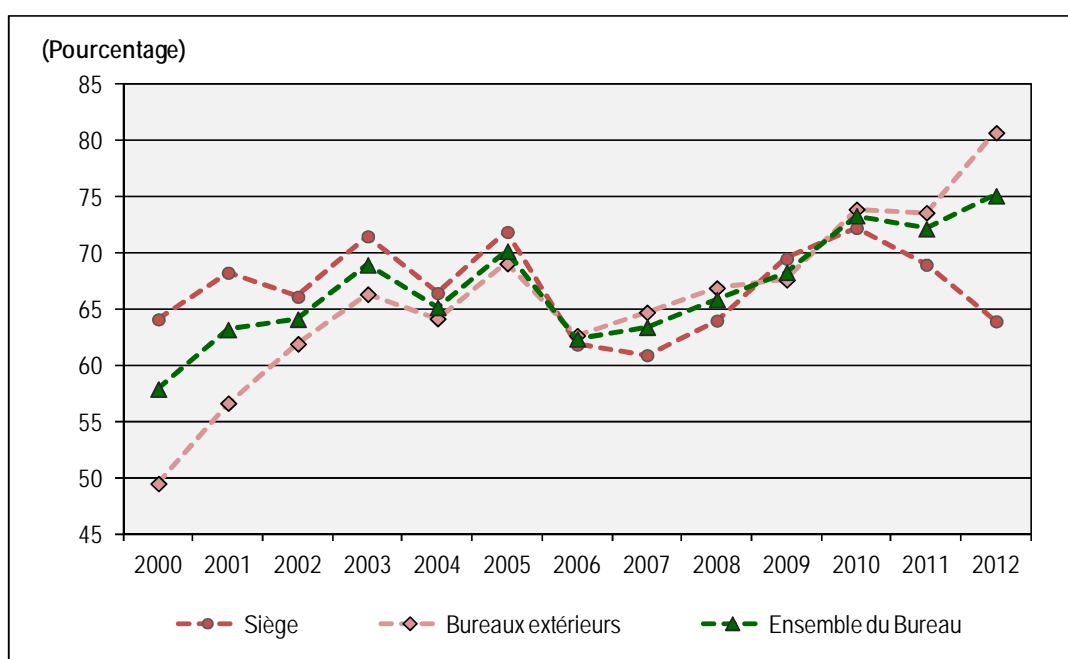
<sup>19</sup> BIT: Rapport d'évaluation annuel 2011-12, Conseil d'administration, 316<sup>e</sup> session, Genève, nov. 2012, document GB.316/PFA/7/1.

Figure 4. Pourcentage de dépenses au titre de la CTXB par responsabilité administrative



23. Parallèlement à ces efforts de décentralisation, le Bureau a procédé à une mobilisation plus systématique des ressources locales, ce qui a eu pour effet d'élargir la base de ressources locales, et il a resserré sa coopération avec les gouvernements, les partenaires sociaux et les communautés locales bénéficiaires. Entre 2003 et 2007, le financement local a représenté 28,8 pour cent de l'ensemble des financements et, entre 2008 et 2012, ce pourcentage est passé à 35,6 pour cent. La mobilisation des ressources locales deviendra plus importante à l'avenir dans la mesure où de nombreux donateurs délèguent actuellement leurs pouvoirs de décision à leurs bureaux locaux. Pour ce qui est de l'exécution au titre de la CTXB, les bureaux extérieurs sont beaucoup plus performants que le siège, ce qui confirme la validité de la politique de décentralisation du BIT.

Figure 5. Taux d'exécution de la CTXB: siège, bureaux extérieurs et ensemble du Bureau



24. Le BIT applique le principe visant à favoriser l'adhésion des pays au processus de développement en associant les mandants locaux aux consultations des donateurs, à la mobilisation des ressources et à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des PPTD et de la coopération technique. C'est particulièrement vrai dans les pays où l'OIT est un organisme non résident. Les stratégies de mobilisation des ressources à l'échelle régionale<sup>20</sup> entraînent un engagement plus systématique des mandants. Le financement de la coopération technique par des ressources nationales (paragr. 29-30) renforce encore l'appropriation par le pays.
25. Afin d'améliorer l'efficacité et la transparence, l'OIT a été la première des institutions spécialisées de l'ONU à signer en 2012 l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. L'OIT souscrit à l'idée qu'une norme commune, ouverte et internationale relative à la publication d'informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'aide permettra, d'une part, de mieux cerner à quelle fin les contributions sont utilisées et ce qu'elles ont permis de réaliser et, d'autre part, d'aider les mandants à gérer l'aide et à élaborer des plans plus efficaces. Conformément aux exigences de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, le «tableau de bord des donateurs» a été modifié pour permettre au public d'y accéder. Cela est conforme aussi à la politique de divulgation que le BIT a arrêtée en 2012 pour veiller à ce que les informations relatives aux politiques, aux stratégies et aux activités opérationnelles de l'OIT puissent être diffusées aussi largement que possible auprès du public.
26. De plus, le Bureau élabore actuellement à l'intention du personnel un système de gestion des connaissances et de partage de l'information sur la coopération technique. Il tient à jour un site Web complet ([www.ilo.org/pardev](http://www.ilo.org/pardev)) et publie des brochures sur les résultats en la matière.

### **L'OIT, la coopération technique et la cohérence des activités à l'échelle du système des Nations Unies**

27. L'engagement actif de l'OIT dans le processus visant à renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies et dans l'initiative «Unis dans l'action» s'est traduit par le renouvellement de partenariats et de programmes communs avec l'ONU, notamment dans le cadre du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la participation aux fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Depuis 2000, l'OIT a participé à 161 projets financés par les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, principalement en Afrique (63 projets), en Asie et dans le Pacifique (39) et dans les Amériques (35) en mobilisant un budget qui atteignait en 2013 près de 103 millions de dollars des Etats-Unis. Les quatre objectifs stratégiques ont été traités, l'accent étant mis plus particulièrement sur la promotion de l'emploi, le développement des compétences et les entreprises durables. Pour ce qui est de la mise en œuvre de ces projets dans les huit pays pilotes de l'initiative «Unis dans l'action», l'OIT a été particulièrement active au Mozambique, en Tanzanie et au Viet Nam.
28. Grâce au resserrement de la collaboration avec le système des Nations Unies, la part de l'ONU dans les approbations concernant la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB) de l'OIT est passée de 6,5 pour cent entre 2000 et 2006 à 14,5 pour cent entre 2007 et 2012. La phase pilote de l'initiative s'est traduite, en 2007-2011, par une forte augmentation des financements des Nations Unies suivie en 2012 d'une baisse provoquée par la fermeture du «guichet élargi de financement» pour les pays

<sup>20</sup> Stratégies établies pour l'Afrique et prochainement pour l'Asie à la demande du Conseil d'administration.

pilotes et du recul des décaissements de fonds au niveau local. La participation de l'OIT à l'initiative «Unis dans l'action» a bien-sûr d'autres implications que celle consistant à financer des projets conjoints. L'examen de ces implications dépasserait cependant de beaucoup le cadre du présent document.

## **Evolution des modalités de la coopération pour le développement et nouveaux partenaires**

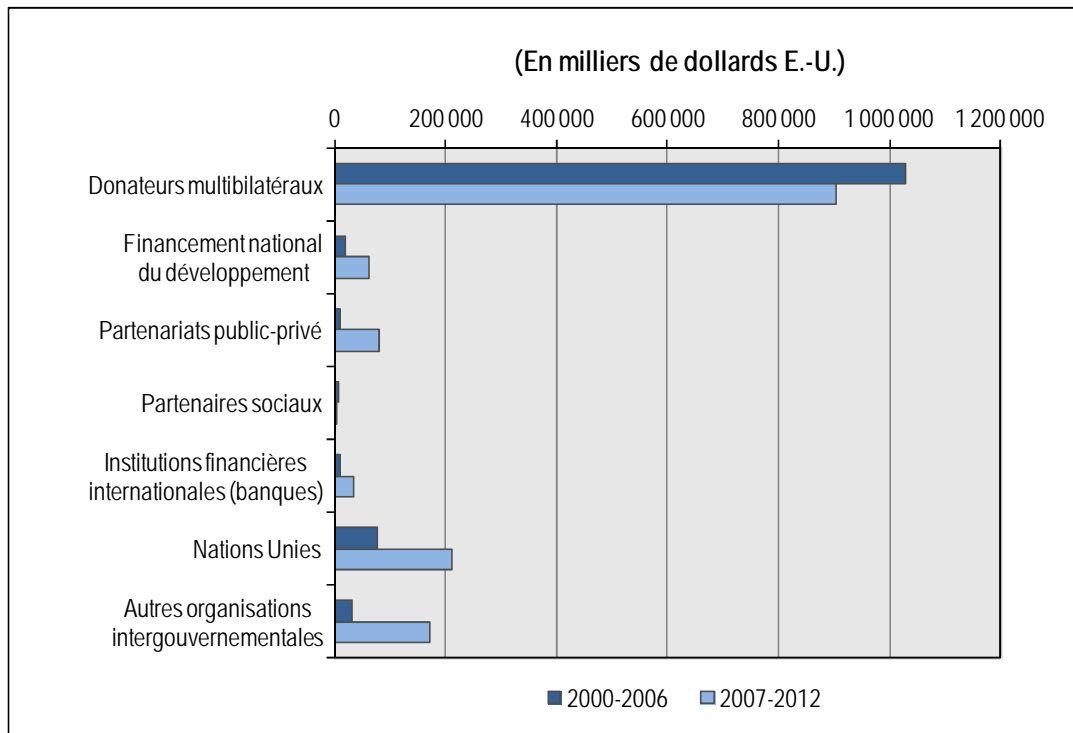
- 29.** Les sources de financement de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires (CTXB) témoignent des changements intervenus dans le contexte du développement international. Entre 2000 et 2012, on a assisté à une diminution relative de la part représentée par les donateurs multilatéraux et à une augmentation des contributions des Nations Unies et des autres organisations internationales comme, par exemple, la Commission européenne. Les partenariats public-privé et le financement national du développement (c'est-à-dire les gouvernements nationaux finançant la coopération technique de l'OIT dans leur pays) ont pris de l'importance depuis 2006<sup>21</sup>. Cette diversification des partenariats de développement doit être poursuivie dans une période caractérisée par la diminution de l'aide publique au développement «traditionnelle».
- 30.** Davantage de partenariats ont été conclus avec des pays émergents et des pays en développement, aussi bien dans le cadre du financement national du développement que dans celui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. En 2000, l'OIT avait des accords de coopération technique avec trois pays en développement, ce qui représentait 0,26 pour cent du total. En 2012, 16 pays émergents et en développement avaient signé des accords avec l'OIT, soit 4 pour cent de l'ensemble des approbations de projets de coopération technique. Il est important de relever cependant que le financement n'est qu'un aspect de la coopération Sud-Sud. Tout aussi important est le partage de connaissances et d'expérience entre les pays du monde du Sud. La stratégie axée sur les résultats de l'OIT en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire<sup>22</sup> et l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans ses programmes et budgets pour 2012-13 et 2014-15 facilitent l'obtention de tels résultats. Le BIT a également publié un guide des bonnes pratiques sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire<sup>23</sup>.
- 31.** Le BIT a multiplié ses efforts en vue de conclure des partenariats avec des entités du secteur privé, non seulement sur le plan financier mais également pour faire progresser la collaboration stratégique en matière de partage des connaissances, d'innovation, de recherche, etc. Alors que, pour la période biennale 2000-01, le taux d'approbations liées aux partenariats public-privé, qui ne représentait 0,8 pour cent de l'ensemble des approbations en 2000-01, est passé à 1,4 pour cent en 2008-09 et à 5,7 pour cent en 2010-11.

<sup>21</sup> Figure 6 et annexe I.

<sup>22</sup> Documents GB.313/POL/7 et GB.316/POL/5.

<sup>23</sup> [http://www.ilo.org/pardev/south-south/WCMS\\_211770/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/pardev/south-south/WCMS_211770/lang--en/index.htm)

Figure 6. Approbations concernant la CTXB par source de financement, 2000-2012



32. Il y a près de treize ans, la coopération technique était principalement mise en œuvre dans le cadre de projets nationaux, hors programme et assortis de délais. Conformément aux principes de l'efficacité de l'aide et aux recommandations de plusieurs résolutions du Conseil économique et social, le Bureau a encouragé les partenaires de développement à s'orienter vers des dispositifs de financement à long terme prévisibles dans le cadre de différents types d'accords de partenariat. Au mois d'août 2013, l'OIT avait conclu des accords de partenariat à long terme avec 14 pays, alors qu'en 2000 seulement sept accords de partenariat étaient opérants, dont la plupart axés sur des projets. Les partenariats à long terme permettent non seulement d'obtenir des financements, mais aussi d'établir une coopération stratégique avec les partenaires de développement, ce qui facilite l'intégration du travail décent dans les politiques de développement nationales. Depuis 2011, trois partenariats financent les résultats du programme et budget (et non pas les projets de coopération technique), ce qui permet un meilleur alignement sur les priorités de l'OIT et une certaine souplesse.
33. Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2008), l'OIT a mis en place le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) afin de consolider les contributions volontaires non liées en faveur des priorités relatives au travail décent et des résultats des programmes par pays dans les Etats Membres. Le CSBO complète le budget ordinaire de l'OIT et son traditionnel programme de coopération technique. Les plans de travail axés sur les résultats constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les affectations des fonds du CSBO, lesquels ne peuvent servir qu'à appuyer des priorités et produits prévus dans les PPTD et assortis de résultats mesurables. De 2008 à août 2013, les contributions au CSBO se sont élevées à près de 132 millions de dollars des E.-U. (en plus des approbations concernant la CTXB indiquées précédemment).

## IV. Perspectives et conclusions

- 34.** La coopération technique demeure indispensable pour la mise en œuvre des PPTD, les domaines de première importance nouvellement définis et l'obtention des résultats du programme et budget. Elle contribue à la gestion axée sur les résultats et permet de dispenser les connaissances spécialisées du BIT de manière intégrée tout en promouvant le dialogue social et le tripartisme. La mise au point de modèles d'intervention de coopération technique axés sur les résultats qui sont fondés sur les conclusions des évaluations et les enseignements tirés des projets renforcera la contribution de la coopération technique au cadre général de gestion axée sur les résultats de l'OIT.
- 35.** Le contexte du développement international est devenu plus complexe pendant la période considérée; des exigences plus strictes ont été imposées sur le plan des résultats, de l'efficacité, de l'appropriation, de la transparence et de la visibilité; de nouveaux partenaires, acteurs et modalités d'aide sont apparus ainsi qu'une exigence de cohérence accrue à l'échelon du système des Nations Unies. L'aide publique au développement provenant des sources traditionnelles de financement a diminué et devrait encore s'amenuiser en raison de la crise de l'euro. Le Bureau a fait face à cette nouvelle situation en adoptant les principes de l'efficacité de l'aide au développement, en élargissant sa base de donateurs, en instaurant de nouvelles sources de financement comme le CSBO et en participant activement à l'initiative «Unis dans l'action».
- 36.** La collaboration avec le système multilatéral s'est traduite par l'intégration de l'Agenda du travail décent. Cet effort doit être poursuivi dans le contexte du futur programme de développement durable et du débat sur l'après-2015<sup>24</sup>. Il demeure nécessaire d'accorder une attention particulière à la participation des mandants de l'OIT à l'établissement et à la réalisation des futurs objectifs de développement, ce qui permettra de mettre l'accent, comme par le passé, sur les missions fondamentales des partenaires sociaux. Pour cela, il faudra, dans certains cas, mettre à profit leurs connaissances, leur savoir-faire et leur expérience et, dans d'autres, renforcer les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs.
- 37.** Les résultats des activités hors siège en cours et le bilan des activités de coopération technique contribueront de manière décisive à la mise à jour de la stratégie de coopération technique de 2006, élaborée alors que la plupart des changements décrits dans ce document n'étaient pas encore survenus. Une proposition relative à la tenue d'une discussion générale sur la coopération technique lors de la 104<sup>e</sup> session de la Conférence (2015) a été soumise au Conseil d'administration<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> Document GB.319/INS/4.

<sup>25</sup> Document GB.319/INS/2.

**Point appelant une décision**

**38. Le Conseil d'administration demande au Bureau:**

- a) *de renforcer la participation des mandants à la conception et à la mise en œuvre des PPTD et des programmes de coopération technique formulés dans le nouveau contexte décrit aux paragraphes 4 à 15;*
- b) *de garantir la participation active de l'OIT et de faciliter la participation des mandants au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et au nouveau Partenariat mondial pour le développement durable.*

## Annexe

### Approbations concernant la CTXB par source de financement, 2000-2012

